

Le cinq octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc AVENARD, Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2023

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne Pouvoir à
AVENARD	Marc	Maire	X		
HERVIER	Murielle	1 ^{er} Adjoint	X		
GUILLE DES BUTTES	Jean-Luc	2 nd Adjoint	X		
MAHARAUX	Sylviane	3 ^{ème} adjoint	X		
LEMARIE	Pascale	Conseiller délégué	X		
VICTOR	Christophe	4 ^{ème} adjoint		X	Sandrine BAUCHER
BAUCHER	Sandrine	Conseiller	X		
AYMA	Yucel	Conseiller	X		
BOURGINE	Delphine	Conseiller	X		
BONHOMME	Jérémy	Conseiller	X		
BOYER	Isabelle	Conseiller	X		
JACQUINOD	Marc	Conseiller		X	
MAZAS	Nadine	Conseiller		X	Sylviane MAHARAUX
MANUGUERRA	Serge	Conseiller délégué	X		
ANDIOLE	Emilie	Conseiller	X		
MEERSCHAUT	Johann	Conseiller délégué	X		
FOURNIER	Maryvonne	Conseiller		X	Serge MANUGUERRA

- **Nombre de membres en exercice : 17**
- **Nombre de membres présents : 13**
- **Nombre de membres votants : 16**

Ordre du jour

➤ Affaires générales

- Règlement intérieur de la bibliothèque
- Colis de Noël
- Commission Déchets

➤ Affaires financières

- Admission en non-valeur (Budget M57)

➤ Urbanisme

- Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

➤ Questions diverses

Début de Séance : 19h00.

Le procès-verbal de la séance du 01 Septembre 2023 est adopté à la majorité.

M. MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I. Affaires générales

Délibération n°2023-035

I.1 Règlement intérieur de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale n'a pas été remanié depuis juin 2015.

C'est pourquoi, afin de prendre en compte certaines évolutions, notamment l'extension des horaires d'ouverture au public, il est proposé de mettre à jour ledit règlement.

Celui-ci sera affiché, après approbation, dans la Bibliothèque.

Accord unanime des Membres du Conseil Municipal.

I.2 Colis de Noël

Les listes des bénéficiaires sont actuellement mises à jour. Il y aura 58 colis doubles, 110 colis simples et 4 colis pour les personnes en maison de retraite soit un total de 230 personnes concernées. Au total 168 colis + 4 colis maison de retraite.

Un gros travail d'équipe a été fait en amont. Le colis habituel est reconduit avec un nouveau prestataire « Gourmet de Provence ». Il y aura un objet personnalisé qui restera une fois le colis consommé. Les enfants scolarisés à l'école Jules Ferry participeront avec la confection d'une carte.

I.3 Commission Déchets

Ce qui va changer va concerner les bio-déchets : les poubelles vertes vont disparaître. Il y aura 2 moyens : composteurs individuels et points d'accès volontaire dispatchés dans la commune. Il n'y aura plus de collecte de déchets verts. La taxe liée aux déchets devrait diminuer grâce à ces mesures.

Il y a toute une pédagogie à mettre en place. Pour cela l'agglomération viendra dans la commune et aussi dans les écoles.

II. Affaires financières

Délibération n°2023-036

II.1 Admission en non-valeur (Budget M57)

Le Maire signale aux membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Trésorier Principal de Dreux Agglomération d'une demande d'admission en non-valeur de créances concernant des frais d'acte d'urbanisme pour un montant de 90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'admission en non-valeur du produit irrécouvrable désigné,
- charge le Maire d'établir le mandat et l'autorise à signer tout document y afférents,
- dit que cette somme sera imputée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » au budget communal M57.

III. Urbanisme

III.1 Exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)

Après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner les propriétés cadastrées AB 312, AA 170, AB 298 et AC 72, le Conseil, unanime, décide le non exercice du droit de préemption prévu par le Code de l'Urbanisme (Art. A 213-1 du Code de l'Urbanisme).

IV. Questions diverses

Marc AVENARD :

- La personne effectuant un TIG a donné satisfaction.
- Le Sous-Préfet et le Maire de Vernouillet étaient présents pour le projet FM Logistic. Le site ne sera pas SEVESO et ne pourra pas le devenir en l'état. Le dossier est consultable en Mairie. L'enquête publique est aussi affichée sur le site internet de la commune.
- Le recensement de la population va bientôt démarrer dans la commune.

Murielle HERVIER

- Il y a toujours des difficultés sur la gestion des repas à l'école. Les inscriptions ont mis plus de 2 semaines après la rentrée pour être effectuées. Des parents laissent leurs enfants à la cantine alors qu'ils ne sont pas inscrits. Cette situation ingérable n'est pas acceptable. Il est donc proposé de pénaliser en appliquant un tarif plus important dès lors que l'enfant n'est pas inscrit. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Les CM1 pourront aller à la piscine grâce à la libération d'un créneau.
- Est-ce que Jeremy BONHOMME peut faire partie de la commission scolaire ? Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- Etude en cours sur nouveau prestataire de cantine.

Sylviane MAHARAUX

- Réunion des associations le 10 Octobre à 19 heures en Mairie.
- Jeupétille le 21 Octobre de 14h à 18h à l'Espace Clairet.

Jean Luc GUILLE DES BUTTES

- Réunion de l'agglomération sur la compétence assainissement. Il y a eu des études de cas sur les eaux pluviales urbaines.

Serge MANUGUERRA

- Société Agospace : contrôle sur le city stade. Le Conseil souhaite que le gazon soit refait complètement, les filets changés et les buts fixés.
- La société AV2I Protection a effectué tous les contrôles. Les devis ont été envoyés. Il y a un souci d'alarme sonore à l'école.
- Premier exercice incendie à l'école tout est OK.
- Vérification des extincteurs le mercredi 18 Octobre. Il y aura des extincteurs à rajouter.

- Au cimetière, un panneau a été posé et le règlement va être affiché. Une nouvelle entrée va être réalisée. Il y a 30 tombes à relever. La marbrerie Collin doit nous fournir des devis sur les potentiels travaux.

Yucel AYMA

- Rue de Dreux, les riverains ne taillent pas leurs haies qui dépassent sur les trottoirs.

Sandrine BAUCHER

- L'armoire télécom est souvent grande ouverte.
- Fuite dans les toilettes à l'espace Claret. Lumière de la voûte que l'on ne peut pas éteindre. Des pièces se déboitent sur le guidage des rideaux.

Delphine BOURGINE

- Devis reçu pour les différentes plantes à mettre dans les pots.

Pascal LEMARIE

- L'association du CLAP organisera un loto le 3 mars 2024 au bénéfice de l'Entraide.

Johann MEERSCHAUT

- Maison Alain Hue : le Copil s'est réuni sur place, en présence des 2 ATSEM pour évaluer ce qui pouvait être réalisé. Les travaux principaux seraient d'ouvrir la façade arrière de la maison sur une extension/véranda qui serait à construire. Il y aurait des cloisons ainsi qu'un escalier à retirer, la cave à combler, sols et peinture à refaire. Cela permettrait d'avoir une surface totale de l'ordre de 80 m² pour la zone de garderie.
- Il y a eu 54 personnes au théâtres les œufs de l'autruche : 18 personnes de LEO Pharma, 18 préinscriptions de la commune et 18 entrées sur place.
Soit un total de recettes de 587,50 € auxquelles il faut retirer 1 200 € de pièce de théâtre et les courses.
Le reliquat de courses sera utilisé pour l'après midi Jeupétille.
Communes sur entrées complémentaires : St Eliph, Luray, Dreux, Epernon, Senonches, Trappes, La Loupe, Sainte Gemme Moronval, Vernouillet. La publicité sur radio Intensité a bien fonctionné ainsi que la publicité de la troupe auprès de leurs connaissances.

Séance levée à 22h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Vendredi 03 Novembre 2023 à 19h00 à la Mairie.

Le Secrétaire

Johann MEERSCHAUT

Le Maire

Marc AVENARD